Peut-on encore demander la prime forfaitaire mensuelle d'activité ?

Vérifié le 12 juillet 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non, la prime forfaitaire mensuelle d'activité n'est plus attribuée depuis le **1er septembre 2017**.

La prime était destinée aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12484) et en reprise d'activité professionnelle.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de la prime d'activité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N31477) s'ils en remplissent les conditions.

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?